

Le basque en France et en Espagne : perspectives sociolinguistiques

Introduction

Si les communautés basques autochtones sont partagées entre deux états-nations, elles sont aussi réparties entre 7 provinces traditionnelles (dont trois se trouvent en France et quatre en Espagne) (Figure 1).

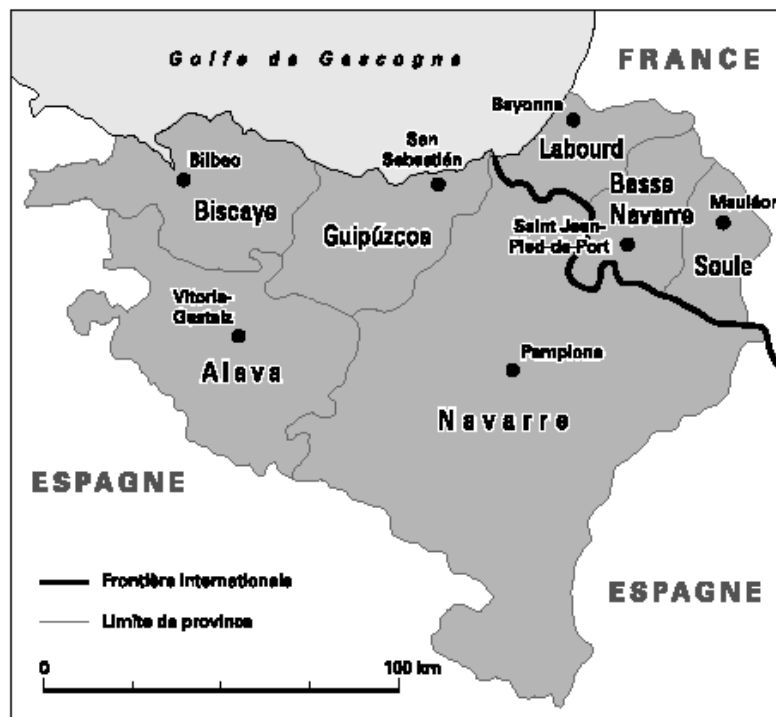


Figure 1 Les provinces basques

Non seulement ce ‘grand pays basque’ ou *Euskal Herria* n’a jamais formé une seule entité politique, ces régions de langue euskara n’ont guère connu d’unité administrative même au sein des deux territoires nationaux dont elles font partie. Les trois provinces françaises – Labourd, Basse Navarre et Soule – sont incluses mais minoritaires dans le département des Pyrénées Atlantiques. Les quatre provinces espagnoles sont depuis 1978 partagées d’une façon tout à fait justifiable du point de vue historique entre la Communauté Autonome Basque (CAB ou *Euskadi*) et celle de Navarre (actuellement Communauté Autonome de Navarre ou CAN) où les Bascophones sont à la fois minoritaires et largement concentrés dans la zone contiguë à la CAB.

La répartition territoriale et démographique montre la plus grande importance du Pays Basque espagnol. Le Pays Basque Nord (ou *Iparralde*) ne couvre que 2 869 km² (contre 17 682 km² en Espagne) et n’abrite que 8% des habitants (250 000) contre 2,7 millions (92% du total) au sud des Pyrénées, dont 70% dans la CAB (Letamendia, 1993 : 56).

Si le territoire du Pays Basque s’est amenuisé au cours des millénaires suite à de nombreuses invasions et tentatives d’invasions, il doit sa survie et donc celle de sa langue dans une mesure non-négligeable à sa topographie peu accueillante. La contrepartie, en termes linguistiques tout au moins, est qu’historiquement la communication entre communautés d’expression basque s’est avérée difficile dans ces régions montagneuses, si bien que l’euskara¹ a connu une fragmentation dialectale parfois aggravée d’un manque d’intercompréhensibilité. Ceci dit, la plupart des linguistes notent 7 variétés principales qui correspondent aux 7 provinces traditionnelles. En 1862, le Prince Napoléon a préféré différencier les dialectes de la Haute et la Basse Navarre, alors qu’une étude dialectologique plus récente (Zuazo, 1998) justifie de 6 aires dialectales importantes qui ne correspondent pas aux entités territoriales historiques (Figure 2).

¹ L’euskara est le terme qui désigne la langue basque en basque.

Sur le plan politique, par contre, la coupure du Pays Basque entre ses parties nord et sud est un fait incontournable, car la politique linguistique gérant les langues régionales relève des gouvernements nationaux, et sa mise en œuvre dépend des collectivités locales et régionales. D'ailleurs, si une politique bien élaborée peut, pour reprendre l'expression de Robert Lafont (1984), permettre de 'retrousser la

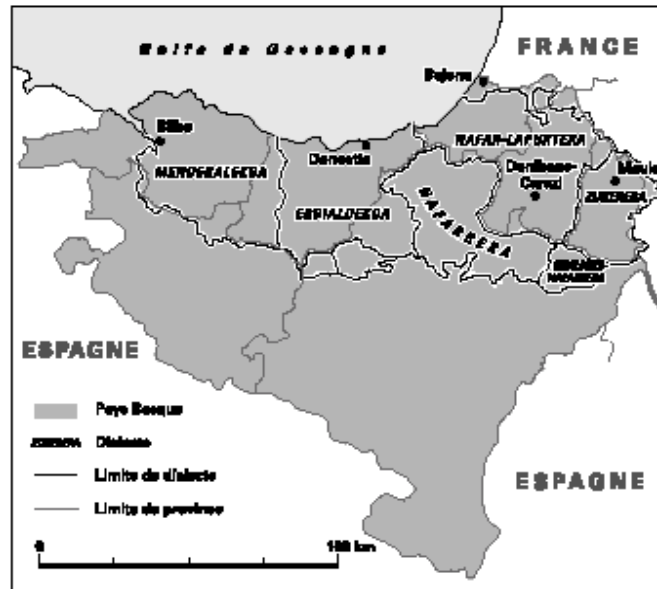


Figure 2 Les aires dialectales basques (d'après Zuazo, 1998)

diglossie', c'est-à-dire, que la langue minorée puisse assumer les fonctions dont elle a été historiquement exclue, cela exige non seulement un engagement politique et un investissement financier à long terme pour créer et entretenir les circuits éducatifs nécessaires (cours pour adultes, cours à tous les niveaux de l'enseignement public, soutien des écoles privées) mais un volontarisme de la part des locuteurs d'aménager et de maintenir des espaces socio-culturels réservés à la langue minorée.

Si une politique linguistique bien réfléchie et vigoureusement poursuivie peut restaurer l'usage de l'euskara dans la vie publique, il faut qu'elle soit complétée par des initiatives volontaristes au niveau local. L'aménagement d'espaces socio-culturels où les Bascophones, héréditaires ou non, peuvent vivre dans leur langue est indispensable dans des sociétés où les locuteurs unilingues des langues dites nationales sont majoritaires. Ces thèmes seront repris et développés dans les sections qui suivent: d'abord, la comparaison de la politique linguistique en France (Section 1), et en Espagne (Section 2), suivie par une évaluation de la vitalité (Section 3) et de l'existence et de l'efficacité des mesures d'aménagement linguistique (Section 4). La Section 5 tentera de dépasser la perspective nationale pour replacer ces questions de politique et d'aménagement linguistique dans les contextes européen voire international et présenter un espoir de survie pour une langue minoritaire dans une société mondialisée.

1. La politique linguistique en France

Si on peut faire remonter la tradition centralisatrice en matière de politique linguistique en France au moins jusqu'au milieu du 16^e siècle (Ordonnances de Villers-Cotterêts), la période cruciale est sans le moindre doute la dernière décennie du 18^e siècle où les textes clés de l'idéologie linguistique républicaine ont été rédigés. L'objectif, par exemple du rapport Gregoire (1794), n'était pas l'éradication pure et simple des langues autres que le français, mais d'établir l'usage exclusif du français dans la vie publique (Ager, 2000: 24-25). Toutes les autres langues, qu'elles soient très proches de la langue nationale comme les idiomes d'Oïl ou radicalement différentes comme l'euskara étaient minorées dans des situations de bilinguisme hiérarchisé (diglossie) et donc reléguées au statut de patois. En même temps le régime révolutionnaire a introduit dès début 1790 une loi introduisant une transformation radicale des divisions administratives locales/régionales. La création des départements auxquels on a donné surtout des noms de fleuves ou, de montagnes, a eu pour effet de gommer les désignations évocatrices d'ethnicité de ces langues ancestrales, que Christian Baylon (1996) appelle de façon provocatrice «les langues ethniques». L'Iparralde (Pays Basque Nord) fait partie du département des Pyrénées Atlantiques (anciennement les Basses-Pyrénées) où il est dominé territorialement, économiquement et démographiquement par le Béarn. Et bien qu'on y réclame depuis 1790 la création

d'un département basque, on l'attend toujours. La question, sans être d'une actualité brûlante, semble avoir été à l'ordre du jour sous la présidence de François Mitterrand (1981-1995) et de l'administration Lionel Jospin (1997-2002), mais en dépit de plusieurs déclarations favorables, ni l'un ni l'autre n'a osé risquer les répercussions politiques qu'entraînerait l'introduction d'une telle mesure.

A l'époque où l'essentiel de cette idéologie a été formulé (fin du 18^e siècle), l'instrument de choix, comme le dit Eugen Weber (1979: 5), pour transformer ces contrées peuplées de sauvages sujets d'une monarchie à caractère féodal en une nation de citoyens libres et égaux était l'école. Même s'il a fallu près d'un siècle pour créer un système d'enseignement public gratuit et obligatoire (Lois Ferry 1881, 1883, 1886), sa mise en œuvre ne constituerait pas du tout une série de «linguicides froidement perpétrés» (Chanet, 1996), mais la réalisation d'un projet qui recueillait la quasi-unanimité de l'opinion (du moins dans la mesure où celle-ci pouvait s'exprimer). Les bourgeoisies urbaines étaient depuis longtemps acquises au français. Les personnes de condition plus modeste étaient bien avant les années 1880 de plus en plus nombreuses à vouloir un minimum d'instruction, sans parler des analphabètes qui, en se déplaçant, se trouvaient dans l'obligation d'acquérir le français «sur le tas». De plus, le système d'héritage en vigueur dans les secteurs ruraux d'Iparralde forçaient de nombreux enfants du pays à quitter leur région natale même si théoriquement ils auraient pu subvenir à leurs besoins par des activités agricoles ou pastorales. En effet, les lois coutumières des provinces basques interdisaient le partage de la propriété familiale qui était léguée à un(e) seul(e) héritier/ère, qui se trouvait dans l'obligation d'accueillir ses frères et sœurs qui revenaient au pays dans leurs vieux jours. Il existe aussi une motivation négative aussi, car les paysans avaient honte d'être paysans et vivaient dans des conditions nettement inférieures à celles de leur concitoyens urbains, (Weber, 1979: 7, et 154), malgré l'insalubrité notoire des quartiers populaires de certaines villes. De plus, dans les régions côtières, il était, dès le 16^e siècle, tout à fait courant pour les marins pêcheurs basques d'aller jusqu'au Canada pour pêcher la morue, ce qui les mettait en contact avec les francophones de Saint-Pierre et Miquelon et les provinces maritimes du Canada où des communautés basques avaient été établies (Douglass, 1999 : 209).

Il ne faut pas non plus sous-estimer la domination de la capitale dans bien des aspects de la vie nationale – administratifs, économiques, culturels – et donc des innovations linguistiques (Singy, 1996 ; Pooley à paraître), ni l'attrait d'une langue de communication internationale que d'autres, par exemple, en Espagne et au Portugal, devaient apprendre pour accéder à une formation scientifique de base (Roig, 2001 ; Salema, 2001). La réussite de cette politique assimilationniste a sans aucun doute été accélérée par l'amélioration des moyens de communication et de transport, le service militaire et aussi par le renforcement du sentiment national et les mouvements de population provoqués par les invasions allemandes de 1870 et de 1914.

Tableau 1. L'inventaire des langues de France, 1951-1999

Source	Langues
Loi Deixonne, 1951	Basque, Breton, Catalan, Occitan.
Décret 16/01/74	Corse.
Décret 12/05/82	Tahitien.
Loi d'orientation 10/7/89	Langues enseignées: Basque, Breton, Catalan, Corse, Auvergnat, Languedocien, Limousin, Nissart, Provençal, Vivaro-Alpin, Tahitien, Gallo, langues régionales d'Alsace
Décret 7/9/91	Langues régionales de Moselle
Décret 20/10/92	Langues mélanésiennes (Nouvelle Calédonie) : Ajië, Drehu, Nengone, Paicî.
Rapport Poignant (1998)	Alsacien-Mosellan, Basque, Breton, Catalan, Occitan. Créoles (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion). Tahitien. Langues mélanésiennes (Nouvelle Calédonie) : Ajië, Drehu, Nengone, Paicî.
Rapport Carcassonne (1998)	Poignant + langues d'Oïl (non différenciées). Langues d'Oc considérées comme l'occitan. Flamand 6 langues amérindiennes de Guyane. Langues non-territoriales : Yiddisch, Romani, Berbère.
Rapport Cerquiglini (1999)	Carcassonne + langues d'Oïl dénommées comme suit : Franc-Comtois, Wallon, Picard, Normand, Gallo, Poitevin-Saintongeais, Bourguignon-Morvandiau, Lorrain. Langues non-territoriales : Chib Romany, Arabe Dialectal, Arménien Occidental. DOM: Créoles de Martinique, Guadeloupe et Réunion. Langues amérindiennes de Guyane.: Galibi, Wayana, Palikur, Arawak, Wayampi, Emerillon. Hmong (communauté de réfugiés de Laos) Créole anglo-portugais: Bushinenge Saramaca, Aluku, Njuka, Paramaca, Aluku, Njuka. TOM: Tahitien + Marquisien, Tuamotu et langues mangareviennes. 3 langues parlées aux îles de la Mer du Sud : Ruturu, Ra'ivavae, Rapa. Walissien, Futunien. Nouvelle Calédonie: 28 langues Kanak, + 4 langues parlées aux îles de la Loyauté : Nengone, Drehu, Iaii, Fagaavea. 2 langues parlées à Mayotte: Shimaoré, Shibushi.

Mais au lendemain de la deuxième guerre mondiale à un moment où le sentiment national et les brassages démographiques étaient peut-être encore plus forts qu'en 1918, certains députés des régions dites périphériques commençaient à évoquer le sort de ces langues fortement menacées voire vouées à la disparition. Le Tableau 1 retrace la chronologie des mesures prises – lois, circulaires, rapports officiels – en commençant par la Loi Deixonne de 1951 jusqu'au Rapport Cerquiglini de 1999.

A première vue, l'allongement de cette liste de mesures ainsi que de l'inventaire des langues reconnues devrait réjouir le cœur de tout(e) locuteur/rice d'une langue minorisée en territoire français. Mais les Basques d'Iparralde ont de solides raisons d'être déçus de ce bilan apparemment positif. Premièrement, l'euskara ayant figuré sur la liste des quatre premiers idiomes à être reconnus comme langues régionales, semble noyé dans la masse des quelques 80 langues de France énumérées par Bernard Cerquiglini en 1999. Deuxièmement, le fait que ces nombreuses langues aient été reconnues depuis le rapport Giordan (1983) (confirmé par celui de Carcassonne en 1998) comme **langues de France** affaiblit encore plus le lien identitaire entre langue et territoire. Troisièmement, les indices de minimalisme et de tergiversation ne manquent pas. Il a fallu, par exemple, attendre près de deux décennies pour que la circulaire qui autorisait la mise en application de la Loi Deixonne soit publiée. Quatrièmement, la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, signée par la France en mai 1999, attend toujours d'être ratifiée par le gouvernement français suite à l'intervention du Président Chirac peu de temps après la signature. Certes, les administrations socialistes des années 1980 et 1990, et surtout les membres régionalistes du gouvernement Jospin (1997-2002), pourraient se défendre en disant à juste titre que toute mesure visible, à commencer par la signature de la Charte, a provoqué une vive contre-réaction républicaine difficile à gérer sur le plan politique. Un autre exemple serait le tollé de protestations provoqué au printemps de 2001 par la proposition de Jack Lang, alors Ministre de l'Éducation nationale, d'intégrer les écoles associatives bretonnantes (*Diwan*) dans le système éducatif républicain. Il y a d'ailleurs tout lieu de croire que le résultat aurait été le même si le ministre avait choisi de commencer par les *ikastolak* du Pays Basque. Dans les deux cas,

les opposants ont pu faire appel soit au Conseil Constitutionnel soit au Conseil d'Etat, qui n'ont jamais manqué de leur accorder gain de cause.

Cependant, même si la ratification de la Charte a été effectivement bloquée par l'intervention de Jacques Chirac² en juin 1999, les régions métropolitaines qui se sentent concernées, c'est-à-dire l'Aquitaine, l'Alsace, le Midi-Pyrénées, le Languedoc-Roussillon, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Bretagne ont procédé à une mise en œuvre discrète des dispositions des articles signés un mois plus tôt. Et depuis la fin de 2001, la DGLF porte désormais le nom de DGLFLF (Délégation Générale à la Langue Française et aux langues de France).

Toutes ces actions permettent certes aux autorités françaises d'affirmer qu'elles font tout ce qui est possible pour sauvegarder ces langues patrimoniales, alors que quasiment rien ne se fait pour restaurer ou instituer l'usage de ces idiomes dans un quelconque domaine de la vie publique. Le rapport Carcassonne compare les patrimoines linguistique et architectural de la France, déclarant que l'objectif de l'application de la Charte en France serait de conserver ces langues dans leur état actuel. Il n'est pas question de les promouvoir pour qu'elles soient utilisées dans les services publics. Les cours proposés dans le cadre de l'Education nationale ne sont effectivement dispensés que s'il y a une demande suffisante. La DGLFLF par le biais de l'Observatoire national encourage et finance des enquêtes sociolinguistiques et culturelles mais ne cherche nullement à formuler des plans d'aménagement linguistique. L'aménagement des espaces socio-culturels indispensables à la re-socialisation est relégué à un volontarisme certes bien intentionné, mais impuissant, fragmentaire et inefficace.

Il s'agit en fait, pour reprendre l'expression de James Jacob (1999 : 158), d'une politique agressivement bénigne, car les autorités peuvent faire croire à une attitude et une politique positives, alors qu'elles ne sont pas sans savoir que même une application rigoureuse des mesures prévues dans les articles de la Charte européenne (surtout vu les options auxquelles la France a souscrit) ne permettra pas de soigner la blessure mortelle qui a été infligée à ces langues dites «de France».

2. La politique linguistique en Espagne

² A la suite d'un tollé général, le Président Chirac s'était montré auparavant plutôt favorable à la signature de la Charte. (Anne Judge, communication personnelle)

Même si la construction de l'état-nation espagnol et l'hégémonie politique, militaire et linguistique de la Castille semblaient aller de pair depuis les premiers succès de la *Reconquista* au Moyen Age, les régimes monarchiques n'ont jamais pu éliminer les communautés non-castillanophones (Mar-Molinero, 1997 : 6). Certes, des mesures indiquant une politique linguistique centralisatrice sont loin d'être inexistantes ; on peut citer, par exemple, la création de la *Real Academia de*



Figure 3 Les 3 moteurs économiques de l'Espagne (d'après Reynaud, 1981)

la lengua Española (RAE) en 1713, et le décret de Carlos III en 1768 qui imposait le castillan comme langue de l'administration et de l'enseignement. Malgré des divisions politiques profondes, nationalistes, fédéralistes, libéraux et plus tard les groupes représentant la classe ouvrière considéraient le castillan comme la langue du pouvoir. Même les Carlistes traditionnalistes, fortement implantés dans les régions périphériques du nord de l'Espagne, ne faisaient pratiquement aucun cas de l'euskara et du catalan.

Contrairement à la France où la vision centralisatrice, sous forme libérale ou impériale, n'a jamais été remise en question, le comportement de l'oligarchie

madrilène, qui dépendait dans une mesure non-négligeable du soutien des régions, provoquait des griefs qui commençaient à être exprimés en termes nationalistes, c'est-à-dire, une demande d'auto-détermination au sein d'un ordre social essentiellement inchangé (Mar-Molinero et Smith, 1996 : 13).

En plusieurs occasions, l'opposition du Pays Basque au gouvernement de Madrid dans des conflits importants s'est soldée par un échec cuisant: les guerres carlistes (1833-1839 et 1872-1876) et la guerre civile (1936-1939), sans oublier la répression anti-basque sous les dictatures de Primo de Rivera (1923-1930) et celle incomparablement plus dure de Franco (1939-1975) (Letamendia, 1993: 58).

Contrairement aussi à la France où la domination économique et industrielle a été sans conteste centrée sur Paris, le développement industriel et économique aux 19^e et 20^e siècles a pris son plus grand essor en Espagne dans deux régions géographiquement périphériques : la Catalogne et le Pays Basque (Figure 3, Reynaud, 1981 : 186). L'industrialisation du Pays Basque concentrée dans la région de Bilbao au 19^e siècle, a renforcé, si elle ne l'a pas créée, une division ville-campagne. L'industrialisation se réalisait par le biais de l'hispanisation et donc de la débasquisation des secteurs urbains, dominés par une élite hispanisante très favorable à l'oligarchie madrilène et une classe ouvrière nombreuse en grande partie nouvellement immigrée des régions d'expression castillane. Celle-ci dans la mesure où elle était politisée, était gagnée à un socialisme internationaliste et considérait une grande langue de communication comme un moyen de libération.

Le nationalisme basque est issu d'une réaction contre la double menace de la domination économique de Madrid et l'afflux d'ouvriers non-basques, menace qui mettait en danger les valeurs et le mode de vie basques. Il s'agit d'abord d'un mouvement d'intellectuels, dont le plus connu est Sabino Arana Goiri (1865-1903) fondateur du Parti Nationaliste Basque (PNV), qui prêchaient un ethnonationalisme où l'euskara semblait avoir moins d'importance que le sang et les patronymes. Au cours du 20^e siècle, la défaveur de tels ethnonationalismes a forcé les nationalistes basques à reformuler les bases de leur identité, et à mettre en valeur la culture et la langue. La suppression de toute manifestation de basquité sous les dictatures de Primo de Rivera et de Franco a eu pour conséquence à long terme d'augmenter l'importance de la langue. Sous la Deuxième République (1931-1936), le PNV s'est beaucoup développé en Alava et au Guipúzcoa, tout en

maintenant sa force en Biscaye. Sous le régime franquiste, une nouvelle génération de nationalistes ayant rejeté le pacifisme du PNV, a créé en 1959 l'ETA (Euskadi ta Askatasuna «Pays Basque et liberté»). Au début des années 1960, le mouvement s'est converti aux principes socialistes et à la tactique de la lutte armée (Letamendia, 1993 : 71-74). Cette stratégie pour le moins contestable et contestée depuis la restauration de la démocratie, a été plus ou moins approuvée par la majorité face à la répression franquiste.

Après la mort de Franco en 1975, le nouveau régime démocratique a mis en place une constitution à l'architecture politique délicate et complexe. Ce document sagement et consciemment ambigu a été rédigé de façon à concilier les aspirations nationalistes et autonomistes. Regardons quelques passages des Articles 2 et 3 de la Constitution de 1978.

Article 2

La Constitución se fundamenta en la indisoluble unidad de la Nación española, patria común de todos los españoles, y reconoce y garantiza el derecho a la autonomía de las nacionalidades y regiones que la integran y la solidaridad entre todas ellas.

(La Constitution est fondée sur l'indissoluble unité de la nation espagnole, patrie commune de tous les Espagnols, et reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et des régions qui en font partie ainsi que la solidarité entre elles.)

Article 3

1. El castellano es la lengua oficial del Estado. Todos los españoles tienen el deber de conocerla y el derecho a usarla.

2. Las demás lenguas españolas serán también oficiales en las respectivas Comunidades Autónomas de acuerdo con sus Estatutos.

3. La riqueza de las distintas modalidades lingüísticas de España es un patrimonio cultural que será objeto de especial respeto y protección.

(1. Le castillan est la langue officielle de l'Etat. Tous les Espagnols ont le devoir de la connaître et le droit de l'utiliser.

2. Les autres langues espagnoles seront aussi officielles dans les communautés autonomes respectives en conformité avec leurs statuts.

3. La richesse des diverses modes d'expression linguistiques de l'Espagne est un patrimoine culturel particulièrement digne de respect et de protection.)

Article

L'Article 2 dit que l'Espagne est une nation indivisible composée de plusieurs nationalités qui ont droit à un certain degré d'autonomie. Par contre, l'Article 3 rappelle que le castillan est la langue officielle de l'état que tous les Espagnols ont le devoir de connaître et le droit d'utiliser. Toutefois, les autres langues d'Espagne ont le statut de langues officielles dans les communautés autonomes et font partie d'un patrimoine linguistique commun. Ces communautés autonomes au nombre de 17 correspondent à des régions historiques dont une demi-douzaine peuvent prétendre à un patrimoine linguistique autre que l'espagnol.

Tableau 2. Les autres langues d'Espagne et les communautés où l'on les pratique.

Communauté	Langue
Langues officiellement reconnues dans le cadre de la Constitution de 1978	
Catalogne	catalan
Pays Basque	basque
Galice	galicien
Autres langues autochtones	
Îles Baléares	catalan
Valencia	valenciano
Navarre	vascongado (basque)
Val d'Aran	aranais (occitan)
Aragon	aragonais
Asturias	asturien (bable)

L'alinéa 2 de l'article 2 reconnaît le principe de territorialité aux communautés linguistiques minoritaires, c'est-à-dire le droit de ces langues de servir de langue officielle au sein d'un territoire autonome, quelle que soit la composition ethnolinguistique de sa population. Autrement dit, pour prendre l'exemple de la Communauté Autonome Basque (CAB), les Bascophones peuvent exiger que leur langue serve de moyen de communication dans la vie publique (par exemple administration et éducation). Par contre, comme le fait remarquer Mar-Molinero (1997 : 123), l'article 1 a déjà déclaré le principe (apparemment contradictoire) de la personnalité pour les citoyens de langue castillane, qui ont le droit d'utiliser leur idiome n'importe où sur le territoire national. Le conflit est loin d'être résolu par les précisions de l'article 14.

‘Los españoles son iguales ante la ley, sin que pueda prevalecer discriminación alguna por razón de nacimiento, raza, sexo, religion, o cualquier otra condición o circunstancia personal o social.’

(Les Espagnols sont égaux devant la loi et toute discrimination basée sur la naissance, la race, le sexe, la religion ou n’importe quelle autre condition ou circonstance personnelle ou sociale est interdite)

En d’autres termes, la délimitation géographique imposée à l’usage public des langues minoritaires renforce la diglossie historique d’abord au niveau national, et ensuite au sein des communautés autonomes. Si les citoyens espagnols castillanophones peuvent s’attendre à ce que leur langue puisse servir d’outil de communication dans tous les domaines publics ainsi que pour la scolarisation de leurs enfants partout sur le sol national, on ne peut en dire autant pour ceux dont la langue maternelle est l’euskara, le catalan ou le galicien. Il n’est pas question bien évidemment de s’exprimer en basque au parlement de Madrid, ni d’exiger une éducation basque en Andalousie. De plus, même au sein des Communautés autonomes, les langues traditionnelles étant minorisées et donc fragmentées en dialectes multiples, des mesures d’aménagement linguistique poursuivies avec vigueur et obstination s’imposent pour retrousser la hiérarchie linguistique traditionnelle et éviter la situation diglossique classique, comme celle qui règne, par exemple, en territoire bascohone. En d’autres termes, cette Constitution sagement ambiguë et habilement formulée permet la coexistence de la diversité culturelle et du pluralisme linguistique au sein d’un état-nation unifié en évitant le fond des rapports conflictuels qu’elle ne prétend pas résoudre. Mais en octroyant l’autonomie aux régions traditionnellement bascophones (pays Basque (CAB) et certaines parties de Navarre (CAN)), la Constitution permet une part d’auto-détermination jusque-là inimaginable en France. Des gouvernements autonomes ont pu être établis au Pays Basque (1979) et en Navarre (1980). Les deux régimes ont profité d’une loi permettant le bilinguisme au niveau de la communauté autonome pour déclarer la co-officialité du basque et pour développer une politique linguistique basée dans la CAB par une loi sur la normalisation de l’euskara (1982) et une loi sur la langue basque dans la CAN (1986). Au cours des deux décennies du 20e siècle, ce soutien institutionnel devait jouer un rôle primordial dans la revitalisation d’une langue encore plus affaiblie à certains

égards qu'elle ne l'était en France au lendemain de la mort de Franco. Considérons donc d'abord quelques données chiffrées.

3. L'évaluation de la vitalité

Dans cette section, je me propose de présenter des évaluations d'abord quantitatives et ensuite qualitatives de la vitalité des langues ancestrales en France et en Espagne avant de centrer mon propos sur l'euskara et le Pays Basque. Puisqu'on ne saurait séparer cette analyse de celle de l'aménagement linguistique et de ses résultats, le thème de la vitalité sera repris sous d'autres angles dans la Section 4.

Tableau 3. Locuteurs des langues de France : Ball (1997) adapté de McConnell (1984), Kloss, McConnell et Verdoodt (1989), Commission européenne (1986); Nelde *et al.* (1996); Héran, Filhon et Deprez (2002)

Langues	Nombre de locuteurs		
	Ball (1997)	Nelde <i>et al.</i> (1996)	Héran <i>et al.</i> (2002)
Langues d'Oïl			570 000
normand	700 000 (23%)		
picard	2 000 000 (36%)		
franco-provençal	30 000 (2%)		
Langues romanes du sud			
auvergnat	500 000 (38%)		
occitan	1 500 000 (12%)	2 100 000	610 000
corse	150 000 (60%)	125 000	122 000
catalan	200 000 (56%)	150 000	132 000
Langues non-romanes			
mosellan	200 000 (50%)		78 000
flamand	100 000 (29%)	20-40 000 (néerlandais)	
alsacien	1 000 000 (62%)	1 800 000 (allemand)	660 000
basque	90 000 (39%)	86 000	44 000
breton	600 000 (40%)	180-250 000	280 000

Le Tableau 3 présente trois estimations des populations connaissant une langue autochtone en France métropolitaine. Il est difficile de ne pas remarquer le

manque de concordance, d'abord en ce qui concerne l'inventaire et ensuite les données démographiques. *Euromosaïc* (Nelde *et al.*, 1996) et l'étude de l'Institut national des études démographiques (INED) (Héran *et al.*, 2002) comptent les six langues qui bénéficieraient d'une éventuelle ratification de la Charte européenne (alsacien-mosellan, basque, breton, catalan, corse et occitan) plus une autre (langues d'Oïl ou flamand). Si Héran *et al.* répertorient les langues d'Oïl sous une seule rubrique, Nelde *et al.* préfère les passer sous silence, alors qu'il inclut le flamand bien que sous l'étiquette presque anti-régionaliste du néerlandais.³ Par contraste, les chiffres cités par Ball (1997) séparent trois langues d'Oïl et deux langues d'Oc. Du point de vue chronologique, on s'attendrait à déceler des tendances plus claires entre les trois séries de statistiques recueillies sur une vingtaine d'années à intervalles sinon réguliers tout au moins comparables : fin des années 1970/début des années 1980 (Ball, 1997) ; fin des années 1980/début des années 1990 (Nelde *et al.* 1996) ; fin des années 1990 (Héran *et al.*, 2002).

Il convient pourtant de signaler deux points indiscutables. Premièrement, l'hémorragie démographique de toutes les langues de France, à l'exception peut-être du corse seul à rester au-dessus du seuil de 50% de locuteurs sur la population totale du territoire concerné à la fin du millénaire. Deuxièmement, le score de 39% pour le basque chez Ball et Nelde *et al.* est loin de justifier une interprétation optimiste pour la vitalité de la langue, car un tel pourcentage cache plus d'une situation où l'on a une affaire à une génération vieillissante parlant couramment une langue qu'elle n'a pas transmise à ses enfants et qui est inconnue de la grande majorité de ses petits-enfants.

Par contre, le Tableau 4 montre de façon tout à fait frappante que bien plus de citoyens espagnols pratiquent une langue ancestrale que leurs homologues français. D'ailleurs, plusieurs langues se maintiennent bien au-dessus de la barre des 50%, malgré une forte immigration de castillanophones, comme par exemple en Catalogne. La petite proportion de bascophones au pays de Navarre, s'explique

³ Ce problème de catégorisation remonte au moins jusqu'aux débats sur la Loi Deixonne qui a refusé de reconnaître l'alsacien, le corse et le flamand, comme langues régionales, puisque ces idiomes étaient considérés comme des variétés de langues nationales pratiquées dans des pays voisins : l'allemand et l'italien et le néerlandais. Toutefois, il faut admettre que certains régionalistes du Nord préconiseraient la promotion de n'importe quelle variété, pourvu que le flamand soit encore parlé. L'anti-régionalisme est donc moins flagrant que dans le cas de l'alsacien-mosellan classé sous l'étiquette allemand. Par contre, personne n'oserait parler du corse comme d'une variété de l'italien.

en partie par le fait qu'une variété de l'euskara était pratiquée seulement dans la partie contiguë au Pays Basque sud.

**Tableau 4. Les Communautés Autonomes ayant leur propre langue
(Recensement de 1991)**

Communauté	Langue	Population	% pays	% région
Galice	galicien	2 720 445	6,89	91
Val d'Aran	aranais (occitan)	6 000		80
Îles Baléares	catalan	745 944	1,89	79
Catalogne	catalan	6 115 579	15,5	64
Valencia	valenciano	3 923 841	9,95	57
Asturias	asturien (bable)	300 000		26,2
Pays Basque	basque (euskara)	2 109 009	5,34	25
Navarre	basque (vascongado)	523 563	1,32	10
Aragon	aragonais	30 000		4,68

Le pourcentage relativement bas de bascophones dans la CAB ne signale pas forcément une vitalité plus faible que celle qui a été observée au Pays Basque français, car les résultats de l'*Euskal Herriko Soziolinguistikazko Inkesta* de 1996 (Enquête Sociolinguistique au Pays Basque) signalent des proportions de bascophones quasiment identiques (gravitant autour de 25% de la population) répartis de façon relativement homogène entre bilingues équilibrés, euskara dominant et *erdara* dominant⁴ bilingues de part et d'autre des Pyrénées (Tableaux 5, 6, 7). Au contraire, la ventilation de ces pourcentages globaux par classe d'âge indique un recul significatif de l'euskara en France, et les premiers signes d'une revitalisation en Espagne, surtout au sein de la CAB (Tableaux 6 et 7).

**Tableau 5. Le bilinguisme euskara-*erdara* (français ou espagnol) en France
et en Espagne (Gouvernement basque, 1996)**

	Iparralde	CAB	Navarre
<i>Euskara dominant</i>	17 600 (32%)	128 500 (30%)	13 400 (33%)
<i>Equilibrés</i>	18 000 (33%)	141 700 (32%)	11 900 (29%)
<i>Erdara dominant</i>⁴	19 100 (35%)	168 200 (38%)	15 700 (38%)
<i>Total</i>	54 700	438 400	41 000

Tableau 6. Typologie des bilingues en fonction de l'âge dans le Pays Basque Nord (Iparralde) (Gouvernement basque, 1996)

	Gén.	> 65	50-64	35-49	25-34	16-24
% de la population	26	[35]	31	[27]	[14]	[11]
Euskara dominant	32	[52]	[38]	[16]	[9]	[4]
Equilibré	33	[29]	[41]	[31]	36	[29]
<i>Erdara dominant</i>⁴	35	[20]	[20]	[53]	[55]	[67]

Tableau 7. Typologie des bilingues en fonction de l'âge dans la Communauté Autonome Basque (Gouvernement basque, 1996)

	Gén.	> 65	50-64	35-49	25-34	16-24
% de la population	25	[26]	[21]	[21]	[25]	[33]
Euskara dominant	29	[49]	[44]	[27]	[12]	[19]
Equilibré	32	[28]	[32]	34	34	[33]
<i>Erdara dominant</i>⁴	38	[23]	[24]	[39]	[54]	[47]

Pour ce qui est de l'évaluation qualitative de la vitalité, Nelde *et al.* (1996) proposent une échelle de capacité reproductive de A (forte, par exemple le catalan en Espagne) à E (très faible, par exemple le cornique en Angleterre). Il s'agit d'une évaluation globale qui tient compte de la transmission inter-génération et de l'usage dans divers domaines y compris ceux qui indiquent une certaine véhicularité au niveau régional. Le degré de véhicularité peut être mesuré de manière fine grâce à l'application de l'échelle GIDS (Graded Intergenerational Disruption Scale) proposée par Fishman (1991). En effet, les descripteurs formulés pour définir le niveau de perturbation de la transmission inter-génération ou inversement les étapes du renversement de la substitution de langue, correspondent en partie à des usages qu'on pourrait qualifier de véhiculaires ou de fonctions H en termes diglossiques (1 à 4a) et aux pratiques

⁴ Le terme *erdara*, qui désigne l'espagnol ou le français, d'un côté ou de l'autre des Pyrénées, est formé de *erdi* 'milieu, centre, moyen' et du suffixe désignant les langues *-ara/-era* : il désigne donc la 'langue moyenne' ou 'langue commune', autrement dit, la langue véhiculaire ou majoritaire (Léonard, à paraître)

langagières plutôt vernaculaires (5 et 8) ou fonctions L en situation diglossique (Tableau 8).

Tableau 8. Etapes du renversement de la substitution de langue (Fishman, 1991 ; Marley, 1995)

	Degré de gravité de la perturbation intergénération
1	Education, monde du travail, médias, interventions du gouvernement au niveau national et plus
2	Médias et services gouvernementaux locaux, régionaux.
3	Monde du travail local, régional (dépassant le simple voisinage) parmi les Xais (Basques) et les Yais (hispanophones/francophones)
4b	Ecoles publiques pour les enfants Xais offrant un enseignement en Xais ; pour la plupart sous contrôle des Yais en matière de personnel et de carrière.
4a	Ecoles privées(et non pas publiques) offrant un enseignement en Xais ; pour la plupart sous contrôle des Xais en matière de personnel et de carrière.
II. pour dépasser la diglossie	
5	Ecoles privées (en plus des publiques) pour l'acquisition de la lecture et de l'écriture en Xais pour les jeunes et les adultes.
6	Base de la transmission de langue maternelle : concentration démographique intergénérationnelle maison + famille + voisinage.
7	Intéraction culturelle en Xais concernant d'abord la génération la plus âgée de la communauté.
8	Reconstruction du Xais et acquisition du Xais comme langue seconde

L'application de ces deux modèles aux langues minoritaires pratiquées en France et en Espagne donne les résultats présentés dans le Tableau 9. Les valeurs indiquées pour la capacité reproductive sont celles qui ont été proposés par Nelde *et al.* (1996), alors que le positionnement des trois langues minoritaires partagées par la France et l'Espagne sur l'échelle GIDS a seulement été évalué pour la France par Caldwell (1994). Malgré le caractère quelque peu incertain de cet exercice, je me suis permis de compléter le tableau, principalement sur la base des données de l'enquête sociolinguistique basque (Gouvernement Basque, 1996). La

principale source de l'incertitude vient du fait que l'attribution d'une valeur chiffrée donne une impression d'uniformité sur l'ensemble des critères, alors que si on essayait de les analyser en détail, on découvrirait toutes sortes de variations, ne serait-ce que sur les plan géographique et démographique, c'est-à-dire que l'euskara est plus parlé dans certaines régions et par un plus grand pourcentage de la population que dans d'autres (Tableau 10).

Tableau 9. Vitalité et capacité reproductive des langues régionales de France et d'Espagne (Caldwell, 1994 ; Nelde *et al.*, 1996)

Langues	Echelle GIDS		Capacité reproductive	
	France	Espagne	France	Espagne
catalan	5	2	D	A
basque	5	2/3	D	B
occitan	8-7	2/3	D	B

Tableau 10. Proportion des bascophones aux Pays Basques Nord (Iparralde) et Sud (CAB). (Recensements nationaux 1986, 1991 (Espagne) ; Aizpuroa, 1995 ; Gouvernement basque, 1996)

	Pays Basque Nord		Pays Basque Sud	
	Bascophones	%	Bascophones	%
<i>circa</i> 1980	90 000	39%		
1981			448 156	21,5%
1986			513 824	24,6%
1991	69 100	34%	543 617	26,3%
1996	54 700	26%		
2002	44 000	19% ?		

Ceci dit, il est indiscutable que les trois langues manifestent nettement plus de vitalité en Espagne qu'en France. En termes de capacités reproductives, l'euskara gagne des locuteurs dans les trois provinces de la CAB, alors qu'il continue à en perdre au nord des Pyrénées, où il semble résister beaucoup moins bien que le catalan. Si la valeur 5 attribuée sur la base des données disponibles au début des années 1990 était tout à fait justifiable pour le catalan et le basque, elle le serait beaucoup moins dans le deuxième cas au début du troisième millénaire, étant donné que les estimations de la population *euskaldunak* (bascophone) en Iparralde disponibles à l'époque étaient bien trop optimistes.

Ces tendances sont largement confirmées par le Tableau 10 qui confirme le recul démographique au nord des Pyrénées, alors qu'on peut déceler quelques indicateurs de revitalisation au sud. Dans les deux parties du Pays Basque, la

répartition démographique est très inégale. Au Pays Basque Nord, la zone côtière de Biarritz-Anglet-Bayonne est de plus en plus débasquée, alors que dans les régions rurales de l'intérieur beaucoup moins peuplées, la proportion des bascophones reste nettement plus importante et, semble-t-il, relativement stable. Dans la CAB, c'est le Guipúzcoa (Figure 1) qui est le moteur de la revitalisation. Toutefois, cette région – la plus anciennement industrialisée – commence à se remettre de l'hispanisation importante provoquée en grande partie par deux vagues d'industrialisation et donc d'immigration au cours du 19^e siècle et dans les années 1950. Quant à l'Alava, région bien moins développée sur le plan économique, l'euskara avait pratiquement disparu du fait qu'elle avait des liens de communication plus étroits avec les provinces contiguës non-bascophones qu'avec celles de tradition *euskaldunak*. Toutefois, la proportion, certes toujours très minoritaire, commence à s'accroître de façon significative.

Tableau 11. Proportion des bascophones par région au Pays Basque Nord et dans la CAB. (Recensements nationaux 1986, 1991 (Espagne) ; Aizpuroa, 1995 ; Gouvernement basque, 1996)

Régions du Pays Basque Nord			
	1991	1996	
Basse Navarre-Labourd Littoral	26%	13%	
Basse Navarre-Labourd Intérieur	61%	31%	
Soule	64%	64%	
Régions de la CAB			
	1981	1986	1991
Alava	3,9%	6,7%	8,6
Biscaye	14,9%	17,5%	18,9%
Guipúzcoa	39,5%	43,7%	45,9%

4. L'aménagement linguistique

Pour évaluer les effets des mesures de politique ou d'aménagement linguistique mises en œuvre directement ou indirectement par les états français et espagnol, je me propose d'appliquer le modèle proposé par Jaffe (1999) pour la Corse. Sauvegarder une langue menacée est une lutte ou une résistance contre un pouvoir dominant, qui peut prendre trois formes principales :

- la résistance de la séparation
- la résistance du renversement
- la résistance radicale

A première vue, il semble exagéré d'affirmer, comme par exemple Azurmendi, Bachoc et Zabaleta (2001) et Léonard (à paraître), qu'aucune politique d'aménagement linguistique n'existe au Pays Basque Nord. S'il est indiscutable qu'on n'a jamais autant enseigné l'euskara au Pays Basque Nord qu'au cours des deux dernières décennies, les objectifs sont strictement limités au maintien du *statu quo* (Poignant, 1998 ; Carcassonne, 1998), car il n'est pas question d'introduire cet idiome dans la vie publique. Certes, ceux qui le désirent, pourront, si la France respecte les engagements pris lors de la signature de la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires, consulter certains paragraphes des grands textes législatifs ou signer un chèque⁵ en euskara. On pourrait ajouter que l'euskara fait une timide apparition dans la vie publique par le biais des panneaux routiers bilingues.

Serait-il quand même justifiable de prétendre à une absence d'aménagement linguistique quand on considère l'enseignement par immersion en euskara des écoles associatives privées (*ikastolak*) ou les sections bilingues du secteur public ? Certes, la majeure partie de ces enseignements vise les enfants d'âge primaire, mais il existe un collège de type *ikastola* et des filières dans le secondaire public qui permettent d'étudier la langue. Au niveau universitaire, il est possible depuis le début des années 1990 de préparer une maîtrise d'études basques et un CAPES de basque. Il est également encourageant de constater qu'au niveau primaire autant d'élèves suivent des enseignements bilingues qu'une sensibilisation à la langue et à la culture basques, car plusieurs études montrent que seules les filières bilingues permettent non seulement d'acquérir la langue minorisée mais de la présenter sous une optique positive (Lobier, 1992 ; Behling, 1997). La sensibilisation, par contre, aurait des effets plutôt négatifs pour une éventuelle revitalisation. Ceci dit, 8,6% des enfants d'âge primaire suivait une scolarité en euskara en 1997-8. Mais si on compare la situation française à celle qui prévaut au sud des Pyrénées, les quelques mesures de modeste envergure concédées à l'arraché par le Ministère de l'Éducation (encore très) nationale et le nombre forcément limité de projets à caractère culturel pouvant bénéficier du soutien financier du Conseil Régional, force est de constater, malgré une recrudescence indéniable, le manque de coordination et surtout l'absence d'une politique conçue pour sauvegarder la langue régionale.

⁵ A condition de bien choisir sa banque !

En fait, prétendre vouloir maintenir le patrimoine linguistique dans son état actuel est une illusion, voire une supercherie, car les conditions dans lesquelles la langue doit évoluer ont subi des changements irréversibles (par exemple la disparition de bon nombre de communautés rurales où le basque était dominant). Autrement dit, il n'est pas question de retrouver la diglossie (Lafont, 1984), mais simplement de permettre une certaine continuité de l'euskara, alors que les chiffres présentés dans le Tableau 10 indiquent de façon évidente que les mesures actuellement en place ralentissent à peine le recul de la langue ancestrale. Il s'agit bien d'un cas de (vaine) résistance par la séparation au sein d'un cadre diglossique. Pour passer à la résistance du renversement, il faut chercher à défaire la diglossie (Lafont, 1984)

- par des écrits sérieux
- en employant le basque dans le cadre administratif
- en utilisant le basque comme langue d'enseignement
- en utilisant le basque dans les média audio-visuels.

10 ans plus tard, Lafont (1994) semble se rabattre sur un schéma qui correspond à un cas typique d'un régime de séparation et qui, de plus, ressemble fort à la situation actuelle en France :

- par des écrits sérieux
- par l'enseignement
- grâce aux réseaux de nostalgie active

Par contre, au Pays Basque Sud et surtout dans la CAB, le gouvernement cherche à mettre en œuvre une politique linguistique qui permette de défaire la diglossie. Au départ, cette politique allait à l'encontre des recommandations de Fishman (1991, 2001) en visant les étapes 1 à 5 définies dans le Tableau 8, qui correspondent aux fonctions H d'une situation diglossique, plutôt que d'accorder la priorité à la transmission familiale (étape 6).

Etant donné la grande distance en termes linguistiques entre le basque et l'espagnol (comparé au catalan et au galicien), le Gouvernement Basque a préféré promouvoir une langue en cours de normalisation (basée sur le modèle du Guipúzcoa)⁶ par l'enseignement. Dans les années 1980, il était indispensable de suppléer au manque d'enseignants qualifiés et d'encourager l'enseignement par immersion pour les jeunes enfants, en subventionnant généreusement les *ikastolak*

⁶ En Espagne, on utilise généralement l'*euskara batua* ou basque unifié, alors qu'en France on a tendance à employer une version normalisée de l'une des variétés sous-régionales, par exemple, le souletin ou le labourdin.

et en créant une filière comparable au sein du système public. De nombreux centres de formation pour adultes privés (AEK) et publics (HABE) ont été créés également. L'Université du Pays Basque, suivie plus timidement par l'Université Publique de Navarre, enseigne de plus en plus de disciplines en basque. Diverses parties de l'administration de la CAB commencent à appliquer une politique de bilinguisme, par exemple la loi 6/1989 concernant l'administration au sein de la CAB ou le décret 20 du Ministère de l'Administration publique (1990). Une connaissance de l'euskara est désormais un avantage mais non une condition *sine qua non* pour être embauché par les services juridiques.

Le Gouvernement Basque a également pris au sérieux le droit des citoyens de régions autonomes d'avoir accès aux médias dans leur langue. Deux chaînes de télévision et des stations de radio ont été créées (Loi du parlement basque du 20 mai 1982). Même si ces chaînes sont moins productives que leurs concurrentes espagnoles, le nombre d'heures de diffusion dépasse largement le total qui gravite autour de 300 heures d'émission par an pour toutes les langues régionales confondues sur FR3 dans la période relativement faste du milieu des années 1990. Un décret daté du 22 mars 1994 impose des quotas à la française aux stations de radio locales de la CAB qui doivent proposer un pourcentage de programmes proportionnel à la population *euskaldunak* du secteur desservi.

Les Tableaux 10 et 11 donnent quelques indications de l'utilité de l'aménagement linguistique. En Espagne et surtout dans la CAB, les premiers signes d'un revirement en faveur de l'euskara se manifestent, alors qu'au nord des Pyrénées une situation démographiquement plus favorable toutes proportions gardées au début des années 1980 ne cesse de se dégrader.

Si donc il paraît justifiable à propos de la CAB d'évoquer la notion de résistance du renversement au niveau institutionnel, serait-il légitime de parler de résistance radicale ? Fishman (1991) et Azurmendi, Baschoc et Zabaleta (2001) soulignent dans cette optique l'importance du stade 6 de l'échelle GIDS (Tableau 8), c'est-à-dire celle qui correspond à la transmission familiale, qui s'avère donc cruciale pour la (ré-) socialisation de la langue et difficilement manipulable par les mesures de politique linguistique. Mais cette critique est loin d'être justifiée, me semble-t-il, car les gouvernements basques successifs poursuivent avec une admirable continuité une politique de planification linguistique à long terme. Ce n'est qu'en 1999 qu'un *Euskara Biziberritzeko Plan Nagusia* (plan général pour la revitalisation du basque) a été formulé par la

coalition PNV (Parti Nationaliste Basque)-EA (*Euskal Alkartasuna*) actuellement au pouvoir. Les fonctionnaires du Département de la Culture sont parfaitement conscients de la nécessité d'introduire des mesures qui non seulement faciliteraient la transmission familiale mais encourageraient tous les Bascophones, surtout ceux pour qui l'euskara n'est pas leur L1 à vivre au moins une partie de leur vie en basque. Si au niveau régional et national, les *Euskaldunak*, minoritaires dans leur région natale, sont contraints au bilinguisme, des mesures d'aménagement linguistique sagement conçues permettraient de créer et de maintenir des espaces socio-culturels, y compris le lieu de travail, qui soient vivables en euskara. Une telle politique correspond-elle à la volonté de la population ?

Certains indices suggéreraient que tel n'est pas le cas. Fishman (1991 : 152) note que de nombreux jeunes Basques au début des années 1980 ne croyaient pas nécessaire de savoir parler le basque pour se considérer comme Basques.⁷ En outre, même si une décennie plus tard, on observe des attitudes plus positives envers la promotion de l'euskara dans la CAB, elles ne sont pas tellement différentes de celles observées au Pays Basque Nord (Tableau 12).

Tableau 12. Attitudes à l'égard de la promotion de l'euskara dans les trois régions politiques du Pays Basque (Gouvernement Basque, 1991 ; 1996)

	1991			1996		
	CAB	CAN	PBN	CAB	CAN	PBN
(très) favorable	52%	23%	45%	46%	38%	49%
ni favorable ni défavorable	30%	24%	41%	38%	30%	39%
(très) défavorable	19%	54%	14%	16%	32%	13%

Si en Espagne et en particulier dans la CAB, le Tableau 12 indique une certaine polarisation entre Bascophones (très) favorables et Castillanophones plutôt défavorables (nettement majoritaires en Navarre) à la promotion de l'euskara, il est plus que plausible que les enquêtés du Pays Basque Nord aient répondu en fonction

⁷ A l'époque de telles enquêtes se faisant en *erdara* (espagnol ou français) où il est possible d'utiliser le terme 'basque' comme glottonyme ou comme ethnonyme. En euskara, on ne peut parler d'*euskaldun(ak)* 'celui/celle/ceux qui possède(nt) la langue basque ou euskara. Donc le cadre cognitif qui sous-tend la question formulée en *erdara* n'existe pas en euskara (Roslyn Franks, communication personnelle).

Tableau 13. Utilisation de l'euskara dans différents domaines au Pays Basque Nord (Gouvernement basque, 1996)

Famille	Principalement en euskara %	A u t a n t e n euskara qu'en français, %	Principalement en français %
Avec la mère	53	29	18
Avec le père	56	22	22
Avec le conjoint	45	12	43
Avec les enfants	37	16	48
En famille	35	22	44
Entourage proche			
Avec les amis	44	19	37
Avec les commerçants	21	15	54
Avec les collègues de travail	32	15	54
Avec les personnes du marché	73	14	14
Avec le prêtre	64	15	21
Société			
A la banque	19	13	67
A la mairie	31	14	54
Avec les enseignants des enfants	21	11	68
Dans les services de santé	9	12	79

d'une situation sociolinguistique de plus en plus différenciée. Manifester des attitudes favorables à l'égard d'une langue qui n'existe que sous la forme de variétés locales et qui a peu de chances de mettre en cause la position incontestée du français n'est pas du tout la même chose qu'adopter la promotion d'une langue normalisée en vue de réaliser des fonctions formelles dont elle a été longtemps exclue. Léonard (à paraître) comparant la

pratique quotidienne déclarée par des sujets bilingues du Pays Basque Nord (Tableau 13) et de la CAB (Tableau 14) note des distinctions non négligeables.

Tableau 14. Utilisation de l'euskara dans différents domaines dans la Communauté Autonome Basque (Gouvernement basque, 1996)

Famille	Principalement en euskara %	A u t a n t e n euskara qu'en espagnol %	Principalement en espagnol %
Avec la mère	53	29	18
Avec le père	53	6	42
Avec le conjoint	51	11	19
Avec les enfants	73	12	15
En famille	48	18	34
Entourage proche			
Avec les amis	49	20	30
Avec les commerçants	48	17	36
Avec les collègues de travail	45	18	37
Avec les personnes du marché	78	7	14
Avec le prêtre	74	10	15
Société			
A la banque	56	14	30
A la mairie	59	15	25
Avec les enseignants des enfants	85	7	8
Dans les services de santé	33	15	52

Au Pays Basque Nord, la catégorie «[parle] principalement en basque» dépasse la barre des 50% dans quatre domaines seulement: avec le père, avec la mère, avec les personnes du marché et avec le prêtre, domaines que Léonard qualifie d'«archaïsants», alors que le français est dominant dans six autres domaines dont les quatre choisis pour

représenter la société (banque, mairie, services de santé et avec les enseignants des enfants).

Par contre, dans la CAB l'emploi du basque est majoritaire dans huit des 14 domaines, et dépasse la catégorie «principalement en espagnol» dans 13 domaines sur 14. Même dans le seul domaine où le basque est minoritaire (services de santé), les 33% enregistrés sont nettement supérieurs aux 9% observés en France et supérieurs au pourcentage noté en 1991 dans la CAB. D'après Léonard, de tels chiffres permettent de déceler un «projet de société latent» au Pays basque. Jáuregui Bereciartu (1999: 52) évoque la notion de *herrigintza*, c'est-à-dire, la construction volontariste populaire d'une nation plurielle qui s'oppose à l'*aberrigintza* ou patriotisme d'état. Qui plus est, les électeurs de la CAB continuent de mandater des gouvernements où les nationalistes démocratiques et modérés du PNV sont toujours présents.

5. L'euskara à l'heure de la mondialisation

Si la comparaison de deux pays partageant un patrimoine linguistique commun encourage une analyse au niveau national, on aurait tort d'oublier les perspectives mondiales et européennes. D'après Fishman (2001 : 460), la mondialisation nécessite la localisation, car il est difficile de s'identifier à des entités supranationales pourtant incontournables sur le plan politique. Plusieurs politologues (par exemple, Haseler, 1996 ; Touraine, 1997) ont évoqué une crise de l'état-nation à la fois trop vaste pour satisfaire les besoins d'appartenance et trop petit pour relever les défis soulevés par la mondialisation. Sur le plan linguistique, la mondialisation rappelle également la question de la communication internationale, pour laquelle l'anglais est devenu l'instrument de choix. Pour les régions déjà (ou qui veulent rester) bilingues, comme le Pays Basque, le trilinguisme s'impose.

Ici encore, les différences entre Ipparalde et Euskadi sont plus que frappantes. Certes, les deux régions font partie non d'une Europe constituée de régions mais d'une Europe composée d'états-nations où l'élargissement pourrait très bien renforcer un repli nationaliste sur les plans politique, culturel et linguistique. Si la France cherche à maintenir une position dominante au sein de l'UE grâce à l'axe Paris-Berlin, les indices d'un repli identitaire sur le plan linguistique pour faire face à l'ogre anglo-américain ne manquent guère (par exemple modification de la Constitution en 1992 ; la Loi Toubon en 1993 ; la promotion d'une politique de

plurilinguisme au sein de l'UE et dans une moindre mesure de l'Union Latine, <http://www.unilat.org>). Le Pays Basque Nord, dépourvu de pouvoirs décisionnels, est impuissant à aménager les espaces socio-culturels indispensables à la survie de l'euskara dans un monde où le bilinguisme (langue nationale plus l'anglais) est considéré de plus en plus comme indispensable pour le marché du travail. L'internationalisation a eu d'autres effets pervers pour les langues autochtones de France. La France faisant partie des principaux pays d'immigration (Achkar *et al.*, 2003 : 54) compte actuellement plus de locuteurs de langues comme l'arabe dialectal et le berbère que les langues régionales ancestrales (Héran, Filhon et Deprez, 2002), ce qui affaiblit encore plus leur poids démographique et donc leur part potentielle des ressources publiques.

Au Pays Basque Sud, par contre, le Gouvernement Basque, dès la création de l'état des autonomies, a poursuivi une politique internationaliste, qui tout en rejoignant une tradition basque qui remonte aux années 1920 (Muñoz Varela, 1999 : 177) permet de développer des liens pan-européens voire mondiaux directs sans passer par l'intermédiaire de Madrid. Grâce à sa puissance économique⁸ et à son dynamisme politique (il y a une délégation d'Euskadi très active à Bruxelles), la CAB a cherché à agir comme acteur autonome au sein d'une Europe unie plutôt que dans le contexte d'une Espagne régionalisée (Douglass, 1999 : 224). Même si l'Europe des régions, dont on a beaucoup parlé au cours des années 1990, cède le pas devant une Europe des nations, le Gouvernement de la CAB conserve des leviers politiques importants.

Sur le plan de la communication internationale, l'hégémonie croissante de l'anglais ne semble pas faire peur aux dirigeants espagnols et basques. Certes, il n'est pas question de promouvoir le castillan comme «langue multi-étatique» (Aschkar *et al.*, 2003) mais le maintien de son statut de grande langue internationale est assuré par la croissance organique de l'espagnol, qui, d'après certaines sources apparemment fiables, par exemple, Leclerc, 2001, aurait plus de locuteurs L1 que l'anglais.⁹

⁸ Le Pays Basque se place parmi les trois moteurs de l'économie espagnole : les deux autres étant la Catalogne et Madrid. Le niveau de vie est plus élevé que la moyenne espagnole, quoique relativement modeste par rapport à l'ensemble de l'Europe.

⁹ 358 millions contre 322 millions pour l'anglais. L'espagnol serait donc d'après Leclerc (2001) la deuxième langue maternelle la plus parlée du monde.

Face au défi de la mondialisation et au besoin d'une langue de communication internationale, le Gouvernement Basque, ayant institué un système d'éducation à trois régimes linguistiques, a envisagé la possibilité d'introduire un système trilingue dès la maternelle. Les trois régimes en question sont désignés par les lettres A, B et D (Modèle A = enseignement en espagnol avec quelques heures de basque par semaine ; Modèle B = programme scolaire enseigné à 50% en basque et à 50% en espagnol ; Modèle D = enseignement en basque avec 5 heures d'espagnol par semaine). Au Pays Basque Nord et dans les régions non-bascophones de Navarre, on peut ajouter un Modèle X où tout le programme scolaire est dispensé en *erdara* (Tableau 15).

Tableau 15. Ecoles maternelles 1997-1998 (Azurmendi, Baschoc et Zabaleta, 2001 : 243)

	CAB	CAN	Iparralde
Modèle D	55%	25%	5%
Modèle B	28%		10%
Modèle A	16%	25%	7%
Modèle X (<i>erdara</i> uniquement)	1%	50%	78%

Si le Modèle D à dominante basque était déjà plus répandu dans la CAB, c'est aussi dans cette région qu'on a réalisé les expériences les plus innovatrices avec le trilinguisme. Il conviendrait peut-être de rappeler que jusque dans les années 1970, le français était la première langue étrangère au Pays Basque. Rompant avec cette tradition, le système éducatif basque a commencé à introduire l'anglais comme première langue étrangère dans le primaire public aux élèves du Grade 3 (8 et 9 ans) à partir de 1994 (Cenoz, 1997). A la même époque, les *ikastolak* ont été à l'avant-garde dans l'introduction de l'anglais dès la maternelle auprès des élèves de 4 ans (qui baignent dans l'euskara dès l'âge de 2 ans). L'analyse des compétences linguistiques qui en découlent est présentée par exemple, dans les travaux de Cenoz (1997) et de Lasagabaster (2000) qui dressent un bilan extrêmement positif. Les résultats sont résumés dans le Tableau 16.

Tableau 16. Comparaison des compétences linguistiques des élèves suivant les divers régimes éducatifs au Pays Basque. (source : Lasagabaster, 2000)

Langue	Modèle A	Modèle B	Modèle D
basque	<B et D	>A ; <D	>B et A
espagnol	= B et D	= A et D	= B et A

anglais	=B ; <D	=A ; <D	> B et A
---------	---------	---------	----------

< = les élèves atteignent un meilleur niveau ; > = les élèves atteignent un niveau inférieur

Tous les résultats indiquent que les élèves du Modèle D acquièrent de meilleures compétences en basque et en anglais, et que leur espagnol n'en pâtit aucunement par rapport à leurs camarades qui suivent leur scolarité en espagnol. Quel contraste avec certaines versions de la politique du plurilinguisme préconisée pour et par la France (par exemple, Legendre, 1998) où la non-assistance à des langues en danger se combine à une recommandation de faire passer l'anglais après une autre langue étrangère.

Références

- Ager, D. (2000) *Identity, insecurity and image. France and language*. Clevedon : Multilingual Matters.
- Achkar, G., Gresh, A. Radvanyl, J., Rekacewicz, P. et Vidal, D. (eds.) (2003) *L'Atlas du Monde diplomatique*. Paris : Le Monde Hors Série de Manière de Voir.
- Aizpuroa, X. (1995) *Euskaren Jarraipena – la Continuidad del Euskera – La Continuité de la Langue Basque*. Vitoria-Gasteiz, Eusko Jaurlaritzen Argitalpen Zerbitzu Nagusia – Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco.
- Azurmendi, M.-J., Baschoc, E. et Zabaleta, F. (2001) Reversing language shift : The case of Basque. In : J. Fishman (ed.) *Can threatened languages be saved?* Clevedon: Multilingual Matters, 2001 : 234-260.
- Ball R. (1997) *The French-speaking world*. London: Routledge.
- Baylon, C. (2^e edn., 1996) *Sociolinguistique*. Paris: Nathan.
- Behling, G. (1997). La transmission de la langue et de la culture occitanes. Deux études sur les motivations et les contradictions de la transmission culturelle dans la région Languedoc-Roussillon. *Lengas* 41: 7-94.
- Cenoz, J. (1997) L'acquisition d'une troisième langue : bilinguisme et plurilinguisme au Pays Basque. *AILE* 10 : 159-180.
- Cerquiglini, B. (1999) Les langues de France. Rapport au Ministre de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la Ministre de la Culture et de la Communication.
<http://www.culture.fr/culturedgl.tcerquiglini/langues-france/html>.
- Chanet J.-F. (1996) *L'Ecole républicaine et les petites patries*. Paris: Aubier.
- Coyos, J.-B. (1999) La langue basque: état des lieux. *Plurilinguismes* 17 : 183-202.
- Douglass, W. (1999) Globalization, Identity and the Basque question. In : W. Douglass, C. Urza, L.White, J. Zulaika (eds.) *Basque politics and nationalism on the eve of the millenium*. Basque Studies Program Occasional Papers 6, University of Nevada Reno : 208-228.
- Fishman J. (1991) *Reversing Language Shift*. Clevedon: Multilingual Matters.
- Fishman J. (ed.) (2001) *Can threatened languages be saved?* Clevedon: Multilingual Matters.

- Gouvernement basque – Gouvernement de Navarre – Institut Culturel Basque (eds.), (1996) *Euskal Herriko Soziolinguistikazko Inkesta 1996 – Encuesta sociolingüística de Euskal Herria 1996 – Enquête sociolinguistique au pays basque 1996*. Vitoria - Gasteiz, 3 vols.
- Haseler, S. (1996) *The English tribe*. London : MacMillan.
- Héran F., Filhon A. et Deprez C. (2002) La dynamique des langues en France au fil du XXe siècle. Paris: Rapport INED 376.
<http://www.euskadi.net> consulté le 22 juillet 2003.
<http://www.unilat.org> consulté le 15 janvier 2003.
- Jacob, J. (1999) The future of Basque nationalism in France. In : W. Douglass, C. Urza, L. White et J. Zulaika (eds.) *Basque politics and nationalism on the eve of the millenium*. Basque Studies Program Occasional Papers 6, University of Nevada, Reno : 155-174.
- Jaffé A. (1999) *Ideologies in action. Language politics on Corsica*. Berlin: Mouton de Gruyter.
- Jáuregui Bereciartu, G. (1999) Basque nationalism at a crossroads. In : W. Douglass, C. Urza, L. White et J. Zulaika (eds.) *Basque politics and nationalism on the eve of the millenium*. Basque Studies Program Occasional Papers 6, University of Nevada, Reno : 44-53.
- Lafont R. (1984) Pour retrouver la diglossie. *Lengas* 15: 5-35.
- Lafont R. (1994) In memoriam temporis acti et occitanæ loquelæ. *Lengas* 36:131-150
- Lasagabaster, D. (2000) Three languages and three linguistic models in the Basque education system. In: J. Cenoz et U. Jessner (eds.), *English in Europe*. Clevedon: Multilingual Matters : 179-197.
- Leclerc, J. (2001) *L'aménagement linguistique dans le monde*. <http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/index.shtml>. Québec: Université Laval.
- Legendre, J. (1998) Diversification linguistique. Conseil de l'Europe Doc. 8173.
- Léonard J.-L. (à paraître) The use of Basque in the light of the theory of integration. *Journal of the Institute of Basque Studies* 1.
- Letamendia, P. (1993) Nationalisme en pays basque. In: A. Gabastou (ed.) *Nations basques. Peuple mythique. Aventure universelle*. Paris: Editions Autrement: 55-77.
- Lobier, A. (1992) Les enfants et la langue: quelles représentations ? *Lengas* 32 : 119-155.
- Marley D. (1995) *Parler catalan à Perpignan*. Paris: L'Harmattan.
- Mar-Molinero C. (1997) *The Spanish-speaking world*. London: Routledge.
- Mar-Molinero C. et Smith, A. (1996) The myths and realities of nation-building in the Iberian peninsula. In: C. Mar-Molinero et A. Smith (eds.) *Nationalism and the nation in the Iberian peninsula*. Oxford : Berg : 1-30.
- Muñoz-Varela (1999) Redefining Euskadi as an autonomous community and participant in the construction of Europe. In : W. Douglass, C. Urza, L. White et J. Zulaika (eds.) *Basque politics and nationalism on the eve of the millenium*. Basque Studies Program Occasional Papers 6, University of Nevada, Reno : 175-207.
- Nelde P., Strubell M., Williams G. (1996) *Euromosaic*. Luxembourg: European Commission.

- Poignant, B. (1998) Rapport sur les langues et cultures régionales. <http://www.bzh.com/identite-bretonne/charte/fr-poignant.html>.
- Pooley T. (à paraître) Basque and the regional language question in France. *Journal of the Institute of Basque Studies* 1.
- Reynaud, A. (1981) *Société, espace et justice, inégalités régionales et justice socio-spatiale*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Roig, C. (2001) Le discours idéologique véhiculé par les manuels de français en Espagne au XIXe siècle : quelques repères. In: M.-C. Kok-Escalle et F. Melka (eds.) *Changements politiques et statut des langues*. Amsterdam: Rodopi : 199-214.
- Salema, M.-J. (2001) De la monarchie à la Première République, l'évolution dans la continuité: l'enseignement du français au Portugal de 1894 à 1926. In: M.-C. Kok-Escalle et F. Melka (eds.) *Changements politiques et statut des langues*. Amsterdam: Rodopi : 253-264.
- Singy, P. (1996) *L'image du français en Suisse romande*. Paris : L'Harmattan.
- Touraine, A. (1997) *¿Podremos vivir juntos ? Iguales y diferentes*. Madrid : PPC.
- Weber, E. (1979) *Peasants into Frenchmen*. London : George Allen and Unwin.
- Zuazo, K. (1998) Euskalkiak gaur (Les dialectes d'aujourd'hui). *Fontes Linguae Vasconum* : 78 : 191-233.

Tim Pooley

(London Metropolitan University)